

Département n° 06 2FOPEN 06 	2FOPEN06 <i>Saison 2025-2026</i> Fiche Individuelle d'Adhésion
---	---

Etiez-vous adhérent de la 2Fopen 06 l'année dernière ?

☐ OUI, indiquer l'année de 1ère inscription : _____ et le n° adhérent : _____ **2F**

☐ NON

NOM (en majuscules) : Sexe ☐	PRÉNOM : Date de naissance / / / /
---	--

A compléter pour les **nouvelles adhésions** ainsi que pour les **changements de coordonnées :**
Domicile N° et rue (ou lieu-dit) :

.....

CODE POSTAL : **VILLE (en majuscules) :**

TÉLÉPHONE : **PORTABLE :**

EMAIL :

PROFESSION et fonction **exacte** (pour statistiques MJS et validation compétitions Golf AGACECA)

.....

☐ Actif ☐ Retraité

Nom et adresse de l'établissement d'exercice ou avant la retraite :

.....

Activité(s) pratiquée(s) : ☐ Football, ☐ Golf (N° licence FFG : _____ index : _____)

☐ Gym d'entretien, ☐ Pétanque, ☐ Tennis de table, ☐ Volley ball, ☐ Yoga, ☐ Autres :

Envoyez, à la personne indiquée ci-dessous, cette fiche remplie avec le chèque correspondant.

Montant de la cotisation :

ADULTE (pour toutes catégories socio-professionnelles)

☐ **49 €** = 41 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Membre Jeune moins de 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi

☐ **34 €** = 26 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Enfant moins de 6 ans

☐ **18 €** = 10 € 2Fopen + 4 € CD06 + 4 € AS

Licence temporaire :

Du / / au / / (Maximum 2 nuits consécutives renouvelable 2 fois)

☐ **11 €**

Assurance optionnelle IA Sport +

☐ **11 €**

Je règle ma cotisation par chèque (**suivant lieu de résidence, voir carte des AS sur le site internet www.2fopenjs06.fr**) à l'ordre de :

☐ ASEC (Cannes, Antibes & environs) : Alain Grava, 1966 chemin de Saint Claude, villa 107, 06600 Antibes

☐ ASEGE (Grasse & environs) : Pierre Moraux, 55 rte d'Auribeau, villa 21, 06130 Grasse

☐ ASENE (Nice & environs) : Michel Contesso, 173 bd du Mont Boron, 06300 Nice

Date et signature :

INFORMATIONS ASSURANCE MAIF

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- **Assurance de responsabilité civile**
- **Assurance défense recours**
- **Assurance Indemnisation des dommages corporels (en option)**

Assurance de Responsabilité Civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article I321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance Défense Recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance Indemnisation des dommages corporels : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport+). La licence 2FOPEN inclut une part assurance IDC dont vous pouvez demander le remboursement (2,50 €) par courrier ou mail auprès du siège fédéral en joignant un RIB personnel à comptabilite@2fopen.com.

À COMPLÉTER ET À SIGNER

Je soussigné(e) (nom, prénom)

.....

Date de naissance

Adresse.....

.....

.....

Atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcée « I.A. Sport+ ».

☐ Je souhaite souscrire la garantie « I.A. Sport+ » qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

☐ Je souhaite renoncer à toute assurance de base ou renforcée et dans l'hypothèse où je souhaite demander le remboursement de la part de l'assurance liée à ma licence, j'ai pris note que je devrais envoyer un courrier postal à la fédération, aucun mail ne pourra être accepté.

☐ J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN06 d'utiliser, *pour la gestion de ses licenciés*, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

☐ J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN06, j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

Fait à :

le :

Signature :

Nouvelle adhésion ou renouvellement après interruption : joindre obligatoirement un certificat médical.

Autre cas : si le certificat médical a été fourni en 2022 en joindre un nouveau ou à défaut le questionnaire de santé + l'attestation dûment remplis et signés après le 01/09/2025.